

ECONOMIE DE PLANTATION ET CONSOMMATION D'ESPACE
DANS LA REGION DU SUD-OUEST

Originalité de la zone étudiée :

Cette zone ne correspond pas exactement à la région contrôlée par l'ARSO. Elle se borne à l'interfluve Sassandra-Cavally, sa limite Nord étant figurée par une ligne Taï-Soubré correspondant aux limites administratives du canton de Taï (S.P. de Taï) et du canton de Soubré (S.P. de Soubré). Elle couvre ainsi les S.P. de Tabou (1546 K²) Grabo (3863 K²), San Pedro (4814 K²), intégralement, ainsi que les cantons Bakwé et Bondoukoua de la S.P. de Sassandra (1336 K²), le canton de Taï de la S.P. de Taï (1264 K²) et le canton Bakwé de la S.P. de Soubré (3265 K²).

Cependant l'étude a surtout porté sur ces deux derniers cantons qui sont la proie d'une immigration massive depuis quelques années (en particulier le canton Bakwé). Ce mouvement migratoire s'est accéléré durant les trois dernières années au point d'entrer en conflit avec les besoins d'espace des différents projets d'aménagement du S.O.

La principale caractéristique de cette immigration est de se développer en milieu sous-peuplé. L'interfluve Sassandra-Cavally ne supporte en effet que 1,1 h./km² de population autochtone en densité brute (1), sur une superficie de 18.706 km² dont il faut retirer 2.965 km² de forêt classée et 2.367 km² d'espaces inhabités (en 1971) pour obtenir la densité effective de 1,5 h./km².

Pour comparaison, la région du Centre-Ouest supporte une densité de 23 h./km² dans sa zone forestière.

(1) La distinction adoptée ici est celle qui avait été établie dans le rapport ORSTOM-BNEDT sur "le peuplement autochtone et l'immigration dans le S.O. Ivoirien" (1973):

Densité brute : Rapport de la population à l'espace total

Densité nette : Rapport de la population à l'espace disponible (espace total moins forêts classées)

Densité effective : Rapport de la population à l'espace occupé (Rayon de 10 km autour de chaque point d'occupation humaine).

L'espace inoccupé (espace disponible moins espace effectivement occupé) se répartit inégalement suivant les circonscriptions administratives. Cependant en 1971 ces territoires étaient déjà l'objet d'une immigration, bien qu'encore relativement faible. Le tableau ci-dessous resume la situation à cette époque.

Circonscription administrative	Population autochtone totale	Densité effective	Pop. allocht. totale	Densité effective	Densité effect. totale	% allocht. par rapport à pop. tot.	Espace inoccupé (km ²)	% de l'espace disponible
Canton de Taï	508	1,2	179	0,53	1,73	26 %	-	-
Canton de Soubré	2.004	0,8	1.480	0,62	1,42	42,5 %	220	8 %
S.P. de Grabo	2.453	1,2	245	0,12	1,32	9 %	1.022	34 %
S.P. de San Pedro	2.513	0,7	611	0,16	0,86	19,5 %	670	15 %
S.P. de Tabou	7.128	4,6	1.530	0,99	5,59	17,6 %	-	-
Cantons Bakwé et Bondoukoua	676	0,5	1.441	1,07	1,57	68 %	-	-

Trois circonscriptions avaient encore de l'espace inoccupé : les S.P. de Grabo et San Pedro, peu atteintes par l'immigration, et le canton de Soubré où depuis plusieurs années une immigration régulière avait occupé l'espace de façon diffuse; on peut estimer qu'en 1966 60 % de l'espace disponible était inoccupé. Une immigration déjà ancienne s'était installée dans les régions proches de la côte, suivant en cela la répartition générale de la population autochtone plus concentrée au Sud, laissant l'arrière pays quasiment vide. Or le fait nouveau indiqué par ces chiffres est le début de colonisation des espaces intérieurs par le Nord.

Cette immigration est directement liée au mouvement général des migrations intérieures vers les zones forestières, le but de tous ces migrants étant de créer une plantation. Le déferlement de cette vague vers le S.O., jusqu'ici peu atteint, est du à plusieurs facteurs :

- Le désenclavement (Pont sur le Sassandra à Soubré; tracé, élargissement et même bitumage de certaines portions de piste etc...)

- La relative saturation du reste de la zone forestière et particulièrement de la S.P. de Buyo (où les allochtones représentent 75 % de la population totale). Il y a en effet coïncidence exacte dans le temps (1973) entre l'arrêt de l'immigration dans la région de Buyo et la brusque augmentation du nombre des arrivées dans le canton bakwé de Soubré.

- L'intense activité des exploitants forestiers qui, par la création d'un réseau de pistes très dense, a favorisé l'installation des pionniers.

Cette immigration s'est donc développée de deux façons : d'une part au moyen d'une installation au sein même des villages autochtones ou par l'établissement de campements entre ces derniers; d'autre part en développant un véritable front pionnier au sein des espaces inoccupés, en direction du coeur du pays.

En 1975 la situation avait considérablement évolué : le canton de Taï voit sa population allochtone égaler celle des autochtones. Le courant continue vers le Sud et colonise le Nord de la S.P. de Grabo. Néanmoins c'est dans le canton bakwé de Soubré que l'immigration est la plus spectaculaire du fait qu'elle ne se contente pas de s'installer entre les villages mais colonise des espaces vierges. La population allochtone atteint 9 875 h. ce qui signifie une augmentation de presque 61 % par an entre les deux recensements (soit 4 ans). Les allochtones représentent alors 82,6 % de la population totale et font passer la densité rurale du canton de 1,42 à 4,61 h./km². Là aussi le courant continue vers le Sud, atteignant la S.P. de San Pedro, cependant qu'un comblement interstitiel intervient dans les zones précédemment colonisées. Avec un tel rythme d'accroissement on atteindrait théoriquement au cours de cette année 40.000 h. ($d = 16,18$ h./km²) mais la réalité est différente. Il semblerait qu'à une phase d'occupation diffuse succède une période de *très fort accroissement* mais dans un *espace relativement restreint* correspondant à la frange pionnière proprement dite. Ainsi un même lieu voit se succéder différentes phases de peuplement ne revêtant pas la même intensité :

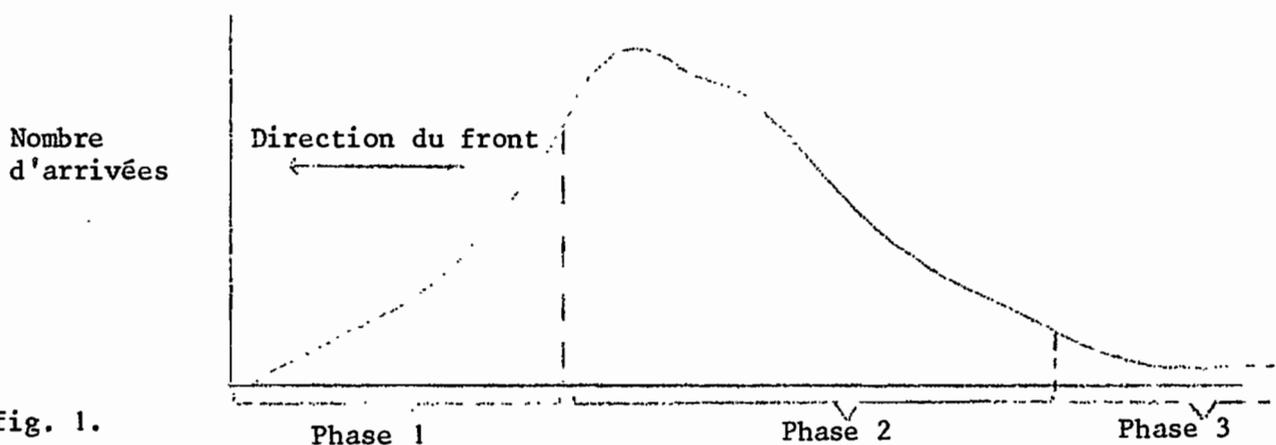


fig. 1.

La phase 1 correspond à la phase d'occupation de l'espace proprement dite. Une très forte proportion de migrants sont des chefs d'exploitation.

La phase 2 est surtout composée d'aides familiaux. Du point de vue de l'espace il s'agit principalement d'un comblement interstitiel.

La phase 3 correspond à une immigration résiduelle très ralentie ne différent guère de ce que connaissent les zones forestières en général.

Le chiffre de 61 %/an peut donc masquer une année à 100 % d'augmentation et une ou deux autres à 30 %. Dans une zone de 342 km² délimitée en 1976 afin de recouper dans l'espace la courbe de la fig. 1 on comptait en 75, une densité de 7,70 h./km². D'après des campements temoins pris dans cette zone on peut penser qu'elle est maintenant entrée en phase 3. Par contre l'année 77 a vu la fin de la phase 1 et le début de la phase 2 se dérouler dans la région S.O. du canton bakwé. En ces conditions et en l'absence de comptages précis et fréquents on ne peut que donner une estimation de la population du canton en 1978 soit environ 20.000 h. ($d = 7,72$).

Le S.O. a encore une très grande capacité d'accueil. Avec une population rurale de 55.000 h. (estimation personnelle) et une densité nette de 3,4 h./K² la région pourrait encore accueillir une population théorique de 362.000 personnes (sur la base des 23 h./K² du Centre-Ouest forestier). Mais l'espace est également consacré à de grands projets agro-industriels car c'est le dernier lieu de la zone forestière où l'on puisse procéder à la création de grands complexes agro-industriels aux moindres frais de déguerpissement. En 1977 4.652 km² ont été réservés et donc retirés au monde rural à cette fin (soit 107.000 habitants potentiels selon l'estimation ci-dessus, la densité passe ainsi à 4,91) d'autres espaces sont actuellement prospectés. Cette immobilisation s'est naturellement faite en premier lieu au détriment des espaces non occupés. Il n'est donc plus entièrement vrai de considérer le S.O. comme un réservoir de terres pour le long et même moyen terme (1). Il est désormais nécessaire de tenter d'accéder à une certaine maîtrise de l'espace rural.

L'organisation de l'espace :

Comme on peut s'en douter les densités humaines ne sont pas également réparties. Elles dépendent en grande partie de la façon dont l'espace a été occupé.

En simplifiant les choses on peut distinguer deux modes de colonisation de l'espace :

- La colonisation en cercles concentriques à partir de gros campements (jusqu'à 500 h. et plus) qui est le fait des populations en majorité musulmanes (étrangers et ivoiriens du Nord). Malgré les précautions prises, les planteurs occupant un cercle donné sont souvent limités par ceux des cercles suivants

(1) A titre indicatif, mentionnons que si le S.O. connaissait un taux d'accroissement de sa population égal à celui des années 71-75 pour le canton bakwé les 23 h./km² (densité déjà respectable pour la zone forestière) seraient atteints en 1982) !

arrivés postérieurement. On atteint ainsi un fort taux d'occupation du sol. Le fait est attesté par l'exemple des deux principales zones de peuplement d'étrangers et Ivoiriens du Nord du front pionnier de Soubré.

. La première porte 2 110 h. (1). Sur un territoire de 69,25 K² soit une densité de 30,47 h./K² (40 pour certains terroirs). D'après échantillon on peut estimer à 4,27 personnes la cellule moyenne d'exploitation qui dispose alors théoriquement de 14,02 ha.

. La seconde porte 600 h. Sur 15 km² soit 40 h./K² et 10,7 ha par cellule d'exploitation.

- La colonisation diffuse en campements petits et moyens (20 à 60 h.) avec établissement d'un contrôle de l'espace par l'attribution au premier arrivé d'un pouvoir de décision concernant l'emplacement des terres à donner aux nouveaux venus (hiérarchie de chefs de pistes etc...). Ceci est le mode de colonisation baoulé. Grâce à ce procédé de grandes surfaces sont occupées et les réserves de terres ainsi encloses suffisantes pour qu'aucun problème foncier ne se pose dans l'immédiat.

Prenons l'exemple du territoire baoulé le plus densément peuplé : on dénombre 720 h. sur 38,5 km² soit 18,7 h./km². La cellule moyenne comportant 4,04 personnes on obtient 21,6 ha par exploitation.

Mais ces chiffres potentiels recouvrent en fait des disparités beaucoup plus fortes (2). Un échantillon de 24 planteurs du 1er groupe totalise en moyenne 6,42 ha de plantation par chef d'exploitation alors que dans le deuxième groupe on atteint 19,11 ha pour un même échantillon. Le premier groupe défriche en moyenne 2,03 ha chaque année mais n'en plante que 1,51 alors que le deuxième défriche 2,89 ha et les plante intégralement. On aboutit donc à une stratification économique des planteurs, sensible dès les premières années et qui va en s'accroissant rapidement car au delà de 4 à 5 ha une main d'oeuvre d'appoint est indispensable. Et c'est de là que provient la différence fondamentale. La réussite dépend de la capacité du planteur à trouver et rémunérer la main d'oeuvre nécessaire. Autrement dit les cattes étaient déjà distribuées au départ. L'âge, le statut social et familial, un emploi où une plantation précédents l'installation, sont autant de critères qui font varier les possibilités d'accès à la main d'oeuvre. Les immigrants baoulé sont souvent des "cumulards", ce qui leur permet de reproduire ici ce qu'ils faisaient ailleurs, aux moindres frais.

(1) Chiffres de 1975.

(2) L'étude se situant en zone pionnière, il n'est pas question ici de jachère. C'est une nouvelle parcelle qui est défrichée et en principe plantée chaque année.

La caractéristique principale des plantations des chefs d'exploitation privilégiés (qui ne sont naturellement pas que baoulé, bien que beaucoup appartiennent à cette ethnie) est un bon entretien (pas de parcelles reprises par le recru naturel, emploi d'insecticides, adhésion à la Satmaci ...). Ceci pourrait être le cas, à plus petite échelle pour les autres planteurs mais la compétition pour l'espace les pousse à défricher et planter plus qu'ils ne peuvent entretenir. La main d'oeuvre rare, canalisée vers les planteurs offrant de meilleures garanties de rémunération, aggrave la situation. A une année favorable peuvent succéder une ou deux années sans contractuels, c'est alors le recru naturel qui prend le dessus.

Il semble donc qu'il y ait une pente fatale vers les bas rendements et le gaspillage d'espace que peu de planteurs ont la possibilité d'éviter. Cette situation est trop bien connue pour insister plus longuement. Signalons cependant qu'il y a des sources d'inégalité qui dépendent du type de projection dans l'espace. Ainsi les baoulé, installés le long des pistes, disposent chacun d'une portion de sommet d'interfluve alors que ceux qui s'installent au sein de campements importants doivent se contenter de ce qu'on leur attribue à leur arrivée. Ceci, conduit certains à planter sur des pentes trop fortes ou dans des sols hydromorphes. D'autre part les planteurs dont l'espace est restreint se voient contraints soit à une nouvelle migration soit à restreindre leurs cultures vivrières.

Or de telles choses ne sont pas dues aux contraintes du milieu ou de l'espace (encore suffisant) mais à l'organisation humaine. Certes, une concentration des exploitations interviendra sans doute avec élimination des planteurs les moins performants. Mais ces mises en place "sauvages", économiques pour les pouvoirs publics, sont toujours socialement et écologiquement coûteuses. L'action de la SATMACI permet en principe un certain décollage des petits planteurs, mais là encore, ces derniers satisfont difficilement aux exigences d'entretien : La prime, si elle est obtenue, remboursera une dette précédemment contractée ou servira à assurer la subsistance des premiers mois difficiles. A cela s'ajoute l'éternelle difficulté d'attirer une main d'oeuvre qui n'a que l'embarras du choix alors que le planteur ne peut offrir ni sécurité financière ni possibilité d'accéder à la terre.

Il semblerait donc qu'un effort devrait être fait dans le sens d'une plus grande planification visant une restructuration de l'espace rural (d'autant plus simple dans le S.O. qu'il s'agirait plutôt d'une structuration). L'évolution logique est l'attribution d'une valeur à la terre par la fixation de la

propriété et le cadastrage (ce qui est la tendance actuelle). Mais cette opération ne devrait pas être seulement la ratification d'un état de fait mais une action de restructuration des terroirs en voie de corestitution dans les zones denses. En effet il ne faut pas oublier que cette privatisation de la terre (annoncée d'ailleurs par le slogan "la terre est à celui qui la cultive", ce qui n'est pas étranger à la politique d'occupation maximale de l'espace) va fixer les stratifications sociales actuelles encore relativement souples et en particulier conduire à la prolétarianisation définitive de la main d'oeuvre, état considéré jusqu'à présent comme transitoire. Des modalités sont donc à trouver pour atténuer ce processus.

Cependant, à moins de rendre préalable à toute installation l'attribution d'un titre de propriété et la délimitation précise d'un lot, ce qui exige un contrôle difficile à mettre en place, il semble que l'on soit conduit à enterrer les installations anarchiques jusqu'à un blocage foncier quasi total. Ceci serait une raison suffisante pour préserver tant qu'il en est temps le maximum de superficie forestière classée.

Entre ces deux attitudes il peut y avoir la place pour une troisième qui consisterait en une régulation plus souple du phénomène. L'organisation des coopératives et des blocs va dans ce sens, encore faudrait-il (mais comment est-ce possible ?) que cet instrument ne contribue pas à mettre le planteur dans la dépendance totale de l'Etat. Enfin cette solution, isolée, laisse de côté un vaste secteur anarchique où les phénomènes de gaspillage du milieu et de stratification sociale des planteurs battent leur plein.

Examinons maintenant les solutions envisageables pour protéger le milieu forestier.

Le reclassement de forêt, souhaitable en soi, ne pourrait désormais se faire qu'au prix de déguerpissements (même dans le S.O.) ce qui paraît impensable.

Le maintien des forêts classées est déjà sérieusement compromis. Néanmoins, au prix d'un effort sans failles cela n'est pas impossible.

Reste l'aménagement de l'espace cultivé afin d'en préserver les qualités. C'est un aspect qui est négligé et qui devrait pourtant retenir toute l'attention car en poursuivant l'évolution actuelle on aboutira sous peu à une répartition de l'espace entre quelques bosquets préservés de forêt primaire ou secondaire et un immense espace aux potentialités diminuées, exigeant de plus en plus de travail humain pour en tirer la même quantité de produit.

Il faut cependant préciser que toute recommandation quant à l'aménagement rationnel, écologique, de la zone forestière cultivée, afin de conserver, du point de vue climatique et biologique un milieu qui soit aussi proche que possible des potentialités du milieu originel (ce qui va dans le

sens d'une véritable économie), exigera l'abandon d'un certain nombre de terres cultivables. Le problème est donc lié à celui de l'intensification et de la fixation des exploitations. Cependant, et particulièrement dans le S.O., ces problèmes peuvent être momentanément disjoints devant l'urgence et la spécificité de la situation.

Actuellement on peut observer des paysages ravagés sur des dizaines de km, presque sans un arbre, ce qui traduit une absence totale d'égards pour le milieu. Les autochtones sont également entraînés de perdre cette notion : Auparavant des arbres étaient laissés pour faire de l'ombre ou bien parce qu'ils leur semblaient favorables pour telle ou telle culture. Aujourd'hui le seul frein à l'abattage total est la quantité de travail disponible (l'introduction de scies à moteur en procure une éclatante démonstration !).

Outre des recommandations spécifiques demandant des études poussées, certaines actions possibles sont parfaitement connues comme laisser boisées les pentes supérieures à 10 ou 12 %, certains sommets de buttes afin de régulariser le cycle de l'eau. Laisser des haies entre les parcelles des différents planteurs etc... etc... Le manque à gagner en superficie (d'ailleurs faible) pourrait être compensé par un aménagement des bas-fonds inondables largement sous utilisés (par exemple). Mais ces mesures exigeraient une présence constante de nombreux animateurs sur le terrain.

De toute façon toute intervention pour éviter la disparition du milieu forestier sera inévitablement très coûteuse.

Signalons pour terminer que dans la perspective (probable dans un futur relativement proche) de 23 h./km² pour le S.O., une production de cacao proche de la production totale de la Côte d'Ivoire pourrait être obtenue sur 16 % seulement de la superficie disponible en fixant les plantations et en améliorant quelque peu les rendements. Si rien n'est fait, une quantité beaucoup plus faible mobilisera près de la moitié de l'espace ! Cette deuxième solution, peu coûteuse pour les pouvoirs publics (1), risque d'être considérablement freinée par la difficulté à trouver de la main d'oeuvre. Il y a donc là un choix à faire.

Le S.O. présente peut-être l'occasion d'un véritable aménagement rural concerté. Des efforts dans ce sens sont déjà accomplis par l'ARSO (amélioration de l'habitat, diversification des cultures, promotion du vivrier, regroupements villageois, blocs culturels etc...) il faudrait y ajouter rapidement des normes permettant la sauvegarde des potentialités du milieu par l'aménagement d'un véritable paysage rural organisé.